

Montreuil, le 13 Novembre 2018

Lors de la dernière réunion du Comité Central d'Entreprise Mediapost qui s'est tenue le 26 octobre dernier, la direction a décidé, de manière unilatérale, de retirer les tickets restaurants à plusieurs centaines de salariés de la Région Ile-de-France.

Les Tickets restaurant sont attribués depuis des dizaines d'années dans l'entreprise et sont parties intégrante de nos acquis. D'ailleurs, nombreux sont les salariés qui ont accepté de travailler à Mediapost car ils bénéficient de cet avantage, notamment les salariés du CRC.

Après le gel des salaires encore cette année (+0.3%), c'est une baisse de pouvoir d'achat que l'entreprise imposera dès Avril 2019, date à laquelle la suppression des tickets restaurant sera effective. Ce n'est donc pas moins de 76 € nets de rémunération qui sera retirée aux salariés concernés, ce qui représente en moyenne une baisse de plus de 800 € annuels nets !!!

SALAIRES : PAPIER, CARTON... DOGNON ?!!!



Les salariés du CRC, de Dijon et de Lyon, ne sont pas en reste. L'entreprise Mediapost doit maintenir, ou indemniser à hauteur du préjudice subit, les salariés concernés par la suppression de cet avantage.

Comment pouvons-nous accepter une telle injustice sans réagir ? Aujourd'hui les tickets restaurant, demain ce sera le contrat de travail qui peut être remis en cause !

Les salariés de Mediapost ne pourront pas supporter un tel recul social. Les tickets restaurant ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour les salariés et fait partie intégrante de nos salaires.

LA CGT DENONCE LA VOLONTE DE L'ENTREPRISE DE PRECARISER ENCORE PLUS LES SALAIRES, DEJA EN SITUATION FRAGILISEE.

DES A PRESENT, MOBILISONS NOUS POUR FAIRE RECULER MEDIAPOST FACE A CETTE DECISION SOCIALE DESASTREUSE